

COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC N°0773731900027 SIS AU 9001 RUE DE LA LIBERATION CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 250 LOGEMENTS ACCOMPAGNES DE LOCAUX D'INTERET COLLECTIF

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement le Maire de Pontault-Combault soumet aux formalités de participation du public par voie électronique, prévue par l'article L.123-19 du code de l'environnement, la demande de permis de construire n° PC 0773731900027 concernant un projet sis : 9001 rue de la Libération à Pontault-Combault.

Ce projet, déposé le 18 juin 2019 par la SCCV Pontault-Combault Libération, porte sur la construction de 250 logements (dont 132 logements locatifs sociaux) et de locaux d'intérêt collectif, le tout développant une surface de plancher totale de 18 302m². Il n'a été procédé à aucun débat public ni concertation préalable.

Ce projet a donné lieu à une évaluation environnementale après examen au cas par cas sur décision de l'autorité environnementale en date du 13 Février 2019.

La participation par voie électronique du public sur le projet aura lieu :

Du jeudi 26 septembre 2019 au samedi 26 octobre inclus.

Le dossier mis à la disposition du public comprendra les pièces relatives à la demande de permis de construire, l'étude d'impact, les avis émis par les services consultés dans le cadre de l'instruction du permis de construire ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier sera consultable sur le site internet de la ville de Pontault-Combault (www.pontault-combault.fr).

Le dossier pourra également être consulté sur support papier à l'accueil central de l'hôtel de Ville - 107 avenue de la République, 77340 Pontault-Combault, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45 ainsi que le samedi de 8h30 à 11h45.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :

- par courrier électronique envoyé à l'adresse urbanisme@pontault-combault.fr;
- sur le registre papier ouvert et déposé à cet effet à l'accueil central de l'hôtel de ville.

Toute contribution après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Toute demande de renseignement ou question portant sur le projet et la procédure de participation peut être adressée par voie électronique à l'adresse urbanisme@pontault-combault.fr ou par voie postale jusqu'au dernier jour de la participation à M. Le Maire, 107 avenue de la République – 77340 Pontault-Combault.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est M. Le Maire de Pontault-Combault. A l'issue de la participation du public, le maire statuera sur la demande de permis de construire dans un délai qui ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la participation, sauf en cas d'absence d'observation et de proposition.

Au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics par voie électronique à l'adresse suivante : www.pontault-combault.fr.